

GLOSSAIRE

DES SIGLES & ACRONYMES

*Fréquemment utilisés dans les missions de l'Apel
& l'Enseignement catholique*



- AED** **Assistant d'éducation**
L'assistant ou l'assistante d'éducation (AE, AED) exerce des fonctions d'assistance auprès de l'équipe éducative et du conseiller principal d'éducation (CPE) dans les écoles primaires, les collèges, les lycées, les internats.
- ADDEC** **Alliance des Directeurs et Directrices de l'Enseignement Chrétien**
L'Alliance a pour objet la formation et le soutien des chefs d'établissement catholique d'enseignement dans leurs responsabilités d'Eglise.
- ADIEC** **Association pour le Développement Informatique dans l'Enseignement Catholique**
Notre association a pour but de promouvoir le développement de l'informatique dans l'Enseignement Catholique, elle forme et accompagne des enseignants dans leurs pratiques pédagogiques avec l'outil informatique.
- AESH** **Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap**
L'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) est un personnel qui aide un ou plusieurs élèves handicapés à suivre leur scolarité¹²³. Il intervient sous le contrôle de l'enseignant et favorise l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui.
- AFOCAL** **Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs**
L'AFOCAL a été fondée en 1979 à l'initiative de plusieurs associations et fédérations d'associations, animées par la volonté de redonner du sens aux fonctions d'animateur et de directeur d'accueils de mineurs. A travers son réseau, l'AFOCAL représente aujourd'hui plus de 2 500 000 adhérents. 15 associations participeront, le 18 décembre 1979, à la création de l'AFOCAL dont l'UGSEL et l'union nationale des APPEL.
- AG** **Assemblée Générale**
Il existe deux types d'assemblée générale : les assemblées générales ordinaires et les assemblées générales extraordinaires.
- AGE** **Assemblée Générale Extraordinaire**
Une Assemblée générale extraordinaire (AGE) d'association est une réunion qui permet de prendre des décisions importantes concernant la vie de l'association.
L'AGE peut être réunie pour diverses raisons, telles que : modifier les statuts de l'association ou décider de la dissoudre.

- AGO** **Assemblée Générale Ordinaire**
Elle se réunit au moins une fois par an, dans le plus bref délai suivant la rentrée des classes, au plus tard le 15 octobre de l'exercice en cours, et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration, ou sur la demande du quart au moins de ses membres.
- AIRAP** **Association Internationale pour la Recherche et l'Animation Pédagogique**
L'association prend en 1971 naturellement une place originale dans la grande mouvance des recherches pédagogiques qui depuis des décennies tentent de trouver le meilleur chemin pour l'École. L'AIRAP a-t-elle toutes les réponses ? Certes non, mais elle apporte un souffle nouveau dans une totale liberté de l'enfant et de son évolution.
- ANCM** **Association Nationale des Chargés de Mission**
Le soutien de ses membres dans le perfectionnement de leur qualification professionnelle, l'accomplissement de leurs tâches et la défense de leurs intérêts.
La représentation de ses membres auprès des Autorités et organismes de l'Enseignement Catholique.
- ANDEP** **Association Nationale des Documentalistes de l'Enseignement Privé**
Entraide professionnelle, représentation de la profession auprès de toutes les instances et associations privées ou publiques
Développement des études et recherches pédagogiques et techniques
Coordination de toutes les actions pour la promotion de la profession de documentaliste
- ANPEC** **Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique**
Créée en 1965, l'Association Nationale des Psychologues de l'Enseignement Catholique regroupe par région la majorité des psychologues travaillant dans l'enseignement catholique.
L'ANPEC a plusieurs objectifs : Fédérer les psychologues de l'enseignement catholique, leur donner des espaces de rencontres et d'échanges professionnels, promouvoir le développement des services de psychologie dans l'Enseignement catholique, étudier les questions ayant trait à la fonction de psychologue de l'éducation, participer à la formation de ses membres, représenter ses adhérents dans les instances professionnelles nationales et internationales.
- APEL** **Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre**
Apel. Avec ses 1 000 000 d'adhérents, l'Apel (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) est la plus importante association nationale de parents d'élèves. Nous sommes également la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique.
- APS** **Adjoint/Animateur en Pastorale Scolaire**
L'animateur ou l'adjoint en pastorale scolaire (APS) est chargé par le chef d'établissement, en accord avec la tutelle et l'Evêque, de le seconder dans sa mission pastorale. La fonction d'APS existe principalement dans les groupes scolaires ou dans les écoles de taille importante, mais parfois aussi en 1er degré.
- AREP** **Association Régionale d'Éducation Permanente**
Organisme de formation privé. Intervient dans les secteurs du tertiaire, commerce, hôtellerie restauration, les métiers d'aide et de service à la personne. Préparation aux concours d'entrée infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, aide médico psychologique ... Formation

continue, en alternance, ouvert aux salariés (du CAP au BTS). Validation des acquis de l'expérience (VAE), orientation professionnelle et / ou recherche d'emploi.

- ARES** **Association pour la Rénovation de l'Enseignement Secondaire**
En qualité d'association et fidèle à son projet, ses valeurs, l'ARES se donne pour mission d'accompagner les mutations et les changements au sein des institutions et des organisations éducatives et sociales. Force de propositions innovantes depuis plus de 45 ans, l'ARES s'enracine dans une culture associative militante au service d'un projet humaniste et social, en écho aux valeurs fondamentales de la Congrégation des Pères de Timon-David, sa tutelle.
- ASA** **Autorisation Spéciale d'Absence**
Les agents de droit privé bénéficient d'autorisations spéciales d'absence prévues par le code du travail. Ces autorisations spéciales d'absence peuvent être de droit ou laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale. Les autorisations spéciales d'absence rémunérées peuvent être accordées en cas de pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer. Les autorisations spéciales d'absence ne sont pas prises en compte dans le calcul des congés annuels.
Les fonctionnaires ont la possibilité de bénéficier d'un congé exceptionnel pour différents motifs tels que des événements familiaux, des événements de la vie courante ou encore des motifs syndicaux. Obligatoirement acceptée par la hiérarchie ou acceptée de manière facultative, l'autorisation spéciale d'absence peut être d'une durée différente selon son motif.
- ASEREP** **Association Européenne de Recherche et d'Echanges Pédagogiques**
Fondé le 31 janv. 1989, par : U-XE5902 - Centre de promotion de l'enseignement catholique en Europe ; D-XG4296 - Groupement Européen pour la Recherche et la Formation des Enseignants Chrétiens, Croyants et de toutes Convictions (GERFEC) ; Union nationale pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique (UNAPEC) (France). Enregistré conformément à pour but d'introduire la dimension européenne dans les politiques de formation ; promouvoir les échanges éducatifs au sein de la communauté européenne ; encourager la mobilité du personnel des organismes d'enseignement et d'éducation.
- ASH** **Aide à la Scolarisation des enfants porteurs de handicaps**
L'Aide à la Scolarisation des enfants porteurs de handicaps est un dispositif qui vise à garantir le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap. L'École inclusive s'engage à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves, de la maternelle au lycée. Elle prend en compte les singularités et les besoins éducatifs particuliers de chaque enfant.
- AVS** **Assistant Vie Scolaire**
L'assistant de vie scolaire (AVS) ou assistant d'éducation accompagne les enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Son rôle est essentiel pour garantir leur droit à l'éducation. L'AVS s'occupe de la scolarisation, de la socialisation, et de la sécurité de ces jeunes. Il intervient dans des établissements spécialisés de l'Éducation Nationale. Il ne faut pas le confondre avec l'auxiliaire de vie sociale, qui est un travailleur social titulaire d'un diplôme d'État.
- BAFA** **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**
Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus

généralement appelés colos/centres de vacances et centres de loisirs). Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

BDIO Bureau de documentation et d'Information sur l'Orientation

Un Bureau de Documentation et d'Information sur l'Orientation met à disposition des élèves, de leurs parents et des enseignants des informations permettant d'accompagner les jeunes dans leurs choix d'orientation, il est animé par des parents neutres et bienveillants formés par l'Apel départementale ou académique, attention cependant, ces animateurs ne sont pas des conseillers d'orientation : ils ne proposent pas de bilans d'orientation et ne font pas de suivi individuel.

BN Bureau National

Le bureau national est le conseil d'administration de l'Apel nationale. Il est composé du président et du vice-président (élus pour deux ans, renouvelables deux fois), et de dix conseillers administrateurs élus (pour quatre ans, renouvelable une fois) par la délégation nationale. Siègent également quatre conseillers chargés de mission, nommés par le président pour la durée de son mandat. Les présidents d'honneur peuvent être appelés par le président à participer au bureau national. Le bureau national est organisé en différentes commissions. Les membres du bureau national assurent enfin de nombreuses représentations sur le plan national et suivent également l'activité des Apel académiques en qualité de "référénts".

CA Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est composé de plusieurs membres nommés « conseillers administrateurs ». Ils sont désignés par l'assemblée générale, et leurs conditions de nomination et leur durée de mandat sont fixées par les statuts, les attributions du conseil d'administration sont également déterminées par les statuts. L'association est totalement libre de décider dans ses statuts comment elle sera gérée.

CAAC Commission Académique d'Accord Collégial

La Commission d'Accueil et d'Accord Collégial (CAAC) a pour mission d'accueillir les candidats du premier et du second degré et de leur délivrer, ou refuser, l'accord collégial selon les modalités définies dans le texte « Le recrutement des enseignants des établissements catholiques d'enseignement - Accueil et accord collégial » adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 28 novembre 2014. Les travaux de la CAAC font suite aux entretiens de pré-accord et sont préparés administrativement par le Service Devenir Enseignant dont les moyens techniques sont, pour cette occasion, mis à la disposition de la Présidente de la CAAC.

CAC Comité Académique de Concertation

Le Comité académique de concertation (CAC) est une instance importante dans le domaine de l'éducation en France. Le CAC réunit des représentants des personnels enseignants, des personnels administratifs, des parents d'élèves et des élèves, son rôle principal est de faciliter la concertation entre ces différents acteurs du système éducatif, il permet d'échanger des informations, de discuter des enjeux et des problématiques liés à l'enseignement, à la pédagogie, à la vie scolaire, etc.

CAE Commission Académique de l'Emploi (Enseignants du 2nd Degré)

La Commission Académique de l'Emploi (CAE) pour les enseignants du second degré joue un rôle essentiel dans la gestion des postes et des candidatures, la CAE est une commission où des

représentants des syndicats de maîtres et des organisations d'établissement négocient l'accord sur l'emploi et veillent à sa bonne application par les Commissions Académiques de l'Emploi (CAE). Elle fournit aux CAE des interprétations de l'accord sur l'emploi et donne des éléments de solution en cas de litige, conformément à l'Accord National Professionnel sur l'Organisation de l'Emploi des Maîtres des établissements catholiques d'enseignement du second degré sous contrat d'association, la CAE a pour mission de codifier les demandes de candidatures des maîtres et de faire des propositions aux chefs d'établissement. Au niveau académique, la CAE émet des propositions pour résoudre les pertes d'heures ou d'emplois, régler les mutations, les premières affectations et le positionnement des lauréats.

CAEC Comité Académique de l'Enseignement Catholique

Le CAEC a pour mission d'élaborer une politique régionale répondant aux besoins scolaires dans l'Enseignement Catholique, il permet, en s'appuyant sur les propositions des CODIEC, l'élaboration de politiques et de stratégies interdiocésaines communes et concertées pour l'ensemble des établissements catholiques de la région. Les politiques et stratégies du CAEC s'inscrivent dans les orientations générales déterminées par les instances nationales. Le CAEC est compétent, conformément aux principes de subsidiarité, de bien commun et de charité, sur toute question d'intérêt académique ou régional.

CAFEP Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'enseignement dans les Établissements Privés sous contrat

Pour enseigner dans une école maternelle ou élémentaire de l'enseignement privé sous contrat, vous devez obtenir un certificat d'aptitude au professorat des écoles des établissements privés. Ce certificat est l'équivalent du CAPES (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) mais spécifique aux professeurs enseignant dans les établissements privés sous contrat avec l'Etat, le programme et les épreuves du concours sont similaires à ceux du CAPES.

CACEP Commission académique de concertation de l'Enseignement privé

La Commission académique de concertation de l'Enseignement privé (CACEP) est une instance représentative des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat. Elle traite des questions individuelles concernant ces établissements. Plus précisément, la CACEP est chargée d'assurer le maintien des maîtres contractuels en situation de perte d'emploi (totale ou partielle) et de donner un emploi aux maîtres stagiaires lauréats du CAFEP (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Enseignement dans les Établissements Privés) et organiser le mouvement des maîtres demandant une mutation. En somme, la CACEP joue un rôle essentiel dans la gestion et la concertation des enseignants du secteur privé sous contrat.

CAPA-SH Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements, et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap.

Le Capa-SH ou Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap est le certificat professionnel qui atteste des compétences des professeurs des écoles ou des instituteurs à exercer auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves.

CCF Commission Consultative des Formations

CCMA Commission Consultative Mixte Académique (Rectorat)

Les commissions consultatives mixtes académiques (CCMA), départementales (CCMD) ou interdépartementales (CCMI) sont les instances représentatives des maîtres des établissements

d'enseignement privés sous contrat traitant des questions individuelles.

Les CCMD et CCMI représentent les maîtres du 1er degré, une CCMI (interdépartementale) peut être créée lorsque la gestion des maîtres du 1er degré est mutualisée entre plusieurs ou tous les départements d'une académie.

Les CCMA représentent les maîtres et documentalistes du 2nd degré. Les représentants des maîtres y sont élus pour quatre ans.

CDA/CDAPH

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) détermine le taux d'incapacité des usagers en France. Et peut, le cas échéant, accorder des prestations ou offrir une orientation. Elle se réunit au sein de votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Cela à la suite de l'étude de l'équipe pluridisciplinaire. La MDPH est le guichet unique qui vise à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap. Elle remplit dans ce cadre des missions d'information, d'accueil, d'écoute et de médiation. Cela faisant suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

CDE

Commission Diocésaine de l'Emploi (Enseignants du 1er Degré)

La Commission diocésaine de l'emploi (CDE) dans le premier degré de l'Enseignement catholique a pour objectif de faire des propositions d'affectation conformes à l'accord national sur l'emploi. Elle siège avec des représentants des maîtres désignés par les organisations signataires de cet accord, ainsi que des chefs d'établissement, des représentants des OGEC, et des chargés de mission de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique. Ces représentants veillent à la bonne application de l'accord sur l'emploi.

CDO/ CDOEASD

Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second Degré

La Commission d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré (CDOEA) est chargée d'examiner les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers des enseignements adaptés (SEGPA ou EREA) a été transmise par l'école ou l'établissement scolaire, ou une demande d'admission formulée par leurs parents ou leur représentant légal¹. Elle émet un avis sur ces propositions et demandes, à l'exclusion des élèves qui ont fait l'objet d'une décision de la commission mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles. Les parents ou le représentant légal des élèves concernés sont invités à participer à l'examen de la situation de leur enfant.

CEEC

Comité Européen de l'Enseignement catholique

Le Comité Européen pour l'enseignement catholique (CEEC) est une association internationale sans but lucratif créée en 1974. Son rôle est multiple : il sert de carrefour de rencontre pour les dirigeants des réseaux d'enseignement catholique, tout en étant un centre d'études et d'information. De plus, le CEEC joue un rôle de promoteur de l'enseignement libre catholique auprès des diverses instances européennes. Il représente ainsi plus de 35 000 écoles et environ 8 millions d'élèves répartis dans 26 États.

CEF

Conférence des Evêques de France

La Conférence des évêques de France (CEF) est la conférence épiscopale de l'Église catholique en France qui rassemble l'ensemble des évêques et cardinaux en activité résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (D.O.M.), ainsi que les cardinaux français en retraite résidant en France. Font aussi partie de la conférence, l'évêque placé à la tête de l'éparchie Sainte-Croix-de-Paris des Arméniens, l'éparchie Saint Vladimir le Grand de Paris des Ukrainiens, l'éparchie Notre-Dame du Liban de Paris des Maronites, les vicaires apostoliques et

préfets apostoliques des départements d'outre-mer, les administrateurs apostoliques et administrateurs diocésains (dans les diocèses momentanément dépourvus d'évêque) exerçant leur charge en France. Les évêques des territoires d'outre-mer (T.O.M.), qui relèvent de la Conférence épiscopale du Pacifique, ainsi que certains supérieurs d'ordres religieux, participent aux débats mais n'ont qu'un rôle consultatif.

CER

Contrat Engagement Républicain

Le contrat d'engagement républicain (CER), entré en vigueur au 2 janvier 2022, est un document par lequel les associations s'engagent à respecter les principes de la République. Conformément à la loi confortant le respect des principes de la République et précisés par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, le CER doit être souscrit par l'association ou la fondation à l'appui de toute demande de subvention auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial, ou encore pour toute demande d'agrément auprès de l'État ou d'un de ses établissements publics qui entre dans le cadre du tronc commun d'agrément¹²³. Ce contrat vise à renforcer l'engagement des associations envers les valeurs républicaines et à garantir leur conformité avec ces principes essentiels. Il s'agit d'un outil important pour promouvoir la cohésion sociale et la démocratie au sein du tissu associatif français.

CESE

Conseil Economique, Social et Environnemental

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE, prononcé /sezə/) est une assemblée constitutionnelle française composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations). Le CESE a une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le cadre du processus législatif, cette assemblée permettant la représentation au niveau national des organisations professionnelles et la communication entre les différents acteurs de l'économie. Son siège est situé au palais d'Iéna à Paris. Syndicats : 52 sièges, nature et environnement : 26 sièges, vie associative : 8 sièges, agriculture : 11 sièges, mutuelles : 18 sièges, cohésion des territoires : 29 sièges, outre-mer : 8 sièges, libéraux : 6 sièges, entreprises : 17 sièges. Cette représentation socio-professionnelle au niveau national est transposée au niveau de chaque collectivité territoriale régionale qui dispose aussi d'une assemblée consultative du même type, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Il existe également un Comité économique et social européen (CESE) au niveau de l'Union européenne.

CESER

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

En France, un conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est l'institution consultative présente dans chaque région et collectivité territoriale assimilée. Connue comme conseil économique et social régional (CESR) avant la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II », il représente les « forces vives » des collectivités de type régional. Ses membres sont chargés de donner des avis sur certaines questions touchant aux compétences des conseils régionaux et des assemblées délibérantes assimilées.

CGT-EP

CGT Enseignement Privé

La CGT-Enseignement Privé (CGT-EP) est un syndicat qui représente les personnels de l'enseignement privé en France. Elle s'engage activement pour les droits et les conditions de travail des enseignants et du personnel éducatif dans les établissements privés, la CGT-EP défend les intérêts des enseignants en matière de rémunération, chaque année, la CGT-EP suit de près le mouvement de mutation des enseignants, la CGT-EP participe activement aux luttes et aux mobilisations pour défendre les droits des personnels de l'enseignement privé, elle soutient les grèves et les actions collectives visant à améliorer les conditions de travail et d'enseignement.

- CNEAP** **Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé**
Le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) est une fédération d'établissement d'enseignement agricole privé organisée en association loi de 1901. Le Conseil national de l'enseignement agricole privé est un organisme national de l'enseignement catholique et assure la représentation des établissements et associations qui en sont membres auprès du ministère chargé de l'agriculture, il représente : 195 Lycées d'Enseignement Agricole Privés, 51 101 élèves et étudiants, 3 978 apprentis, 4 745 élèves ingénieurs et 13 303 stagiaires adultes.
- CNEC** **Comité National de l'Enseignement Catholique**
Le CNEC est l'instance législative de l'Enseignement catholique. Il se réunit trois fois par an et adopte des réglementations et recommandations dans les domaines de l'éducation, de la pédagogie, de l'organisation et de leur dimension pastorale, il joue un rôle essentiel dans la coordination et la promotion de l'enseignement catholique auprès des pouvoirs publics, il a réagi aux conclusions de la mission « exigence des savoirs » lancée par le ministère de l'Éducation nationale. Ces conclusions ont été publiées le 5 décembre dernier, le même jour que les résultats de PISA, qui ont confirmé la baisse du niveau des élèves français. L'enseignement catholique s'engage à relever le niveau éducatif en France, promeut la mixité et encourage l'ouverture internationale.
- CNED** **Centre National de l'Enseignement à Distance** Le
Centre national d'enseignement à distance (CNED) est un opérateur public du ministère de l'Éducation nationale en France. Il joue un rôle essentiel dans l'enseignement à distance et est reconnu comme un acteur de référence du service public du numérique éducatif, assure la continuité de la scolarité des élèves qui ne peuvent pas se rendre en classe pour diverses raisons, propose une offre de cours à la carte aux établissements scolaires et aux élèves en présentiel.
Le CNED propose plus de 200 formations dans 40 domaines, allant de la maternelle à la formation professionnelle continue, des préparations aux concours, comme le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA).
- CNFETP** **Centre National de Formation de l'Enseignement Technique Privé (lié à l'UNETP)**
Le CNFETP est l'organisme national, de référence et missionné par le SGEC, pour la formation des équipes pédagogiques des établissements privés (confessionnels et non confessionnels) de l'enseignement technologique et professionnel (ETP). Créé en 1972 à l'initiative des Chefs d'établissement de l'UNETP, le CNFETP est aujourd'hui garant d'une expertise de formation reliée aux problématiques spécifiquement identifiées de l'ETP. Il s'attache à reconnaître l'identité des enseignants et des formateurs, ainsi que la particularité des situations pédagogiques vécues et des publics accueillis. Il participe au développement du lien avec le monde professionnel et prend en compte les évolutions métiers. Son rayonnement lui permet de proposer une offre de formation initiale et continue, en proximité, dans toute la France : des parcours de formation sur catalogue pour accueillir sereinement les réformes et se perfectionner tout au long de sa carrière, une préparation transversale et disciplinaire à l'entrée dans le métier, des dispositifs de formation sur mesure au sein d'un établissement (Intra) ou de plusieurs établissements (Inter).
- CNMEP** **Coordination Nationale des Maîtres de l'Enseignement Privé**
La Coordination Nationale des Maîtres de l'Enseignement Privé (CNMEP) est une organisation qui a vu le jour en 2002 en tant que coordination d'enseignants. À l'origine, elle avait pour mission de défendre les droits des enseignants du privé et de promouvoir la parité entre les

enseignants du secteur privé et public. Au fil du temps, la CNMEP s'est transformée en syndicat et a continué à œuvrer pour l'égalité et la protection des droits des enseignants du privé.

- CODIEC** **Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique**
Le Comité diocésain de l'Enseignement catholique est au service de tous les établissements catholiques d'enseignement implantés dans le diocèse et reconnus par l'Évêque. Il est composé d'un représentant de chaque instance de l'Enseignement catholique (membres de droit et membres élus). Il a pour mission de mettre en œuvre les orientations pastorales du diocèse, en lien avec les orientations générales de l'Enseignement catholique. Les parents d'élèves y sont représentés par des élus de l'Apel départementale.
- COFAEC** **Confédération Française des Associations amicales des anciens et anciennes élèves et Amis de l'Enseignement catholique**
La Confédération Française des Associations Amicales des Anciens et Anciennes Élèves et Amis de l'Enseignement Catholique (COFAEC) est une organisation qui rassemble les anciens élèves des établissements scolaires catholiques français, tels que les écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur et formation continue. Elle regroupe également les Associations amicales, les Unions diocésaines et les Fédérations congréganistes d'anciens élèves
- COMEX** **Commission Exécutive**
La Commission exécutive (COMEX) du Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique (CODIEC) est un organe essentiel au service de tous les établissements catholiques d'enseignement implantés dans le diocèse et reconnus par l'Évêque. La COMEX est présidée par le CODIEC, elle prépare les assemblées du CODIEC, elle suit la mise en œuvre des décisions prises par le CODIEC, elle joue un rôle crucial dans la coordination et la mise en œuvre des orientations diocésaines pour l'enseignement catholique et veille à ce que les décisions prises lors des assemblées du CODIEC soient appliquées de manière efficace et cohérente.
- CP** **Commission Permanente**
Elle est présidée par le Secrétaire général de l'Enseignement catholique. Elle réunit son adjoint, les délégués généraux du secrétariat général et des représentants du CEMSU (Comité épiscopal du monde scolaire et universitaire), ainsi que 12 autres personnes, élues à titre personnel par le CNEC, elle se réunit régulièrement pour discuter des affaires liées aux établissements catholiques d'enseignement.
- CPE** **Conseiller Principal d'Éducation**
Le conseiller principal d'éducation (CPE) dans l'enseignement catholique joue un rôle essentiel au sein des établissements scolaires. Il est en charge du contrôle des effectifs et de la sécurité en collaboration avec le personnel enseignant pour échanger des informations et suivre la vie de la classe. Il est un acteur clé dans la vie scolaire, veillant à la bonne marche de l'établissement et à l'épanouissement des élèves. Bien qu'il n'y ait pas de cadre défini par les textes quant à la certification minimum requise dans l'enseignement catholique, un niveau d'études équivalent au bac+3 est généralement préconisé pour le recrutement.
- CRDP** **Centre Régional de Documentation Pédagogique**
En France, dans chaque académie, un centre régional de documentation pédagogique (CRDP) assure, à destination des enseignants, des missions de production et de diffusion de documentation. Chacun des 31 CRDP (en comptant celui de Nouvelle-Calédonie) participe au réseau Services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale

- CREAP** **Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé**
Le Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) est un organe qui représente l'enseignement agricole privé au niveau régional, il agit comme un relais du CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé) dans la région, assure la représentation des établissements d'enseignement agricole privé auprès des collectivités, des autorités administratives, et du monde professionnel et associatif, oriente, anime, coordonne et évalue les actions à mener au plan régional pour la défense, la promotion et l'organisation de l'enseignement agricole privé. Le CNEAP, quant à lui, est un réseau national d'établissements d'enseignement agricole privés et de centres de formation vers les métiers de la nature et du vivant. Il prône des valeurs humaines et chrétiennes, favorisant la liberté responsable, l'ambition éducative et l'engagement solidaire
- CREC** **Comité régional de l'Enseignement Catholique**
Le Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC) est une entité qui œuvre au service de l'enseignement dans la région. Il est issu de la collaboration des diocèses de la région et a pour mission de faciliter la mise en place de politiques et de stratégies interdiocésaines communes pour l'ensemble des établissements catholiques de la région. Le CREC travaille en concertation avec les Conseils Académiques de l'Enseignement Catholique (CAEC). Il joue un rôle essentiel dans la réflexion, la concertation et la prospective, au service des établissements catholiques de la région, il est l'interlocuteur du conseil régional pour l'enseignement catholique.
- CREDEDEC** **Conseil Régional des Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique**
Le Conseil Régional des Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique est une instance qui joue un rôle essentiel dans la coordination et la promotion de l'enseignement catholique au niveau régional, il est constitué de directeurs diocésains élus pour un mandat de six ans. Ces directeurs diocésains sont choisis parmi les responsables de l'enseignement catholique dans chaque diocèse.
Le conseil se réunit trimestriellement, il joue un rôle clé dans la coordination et la mise en œuvre de l'enseignement catholique au niveau régional, en lien avec les partenaires de l'enseignement catholique dans chaque diocèse, les thématiques abordées correspondent aux domaines de compétence de la région, tels que le transport, l'enseignement secondaire et supérieur, et l'aménagement du territoire.
- CRF** **Commission Régionale de la Formation**
La Commission Régionale de la Formation (PRF) est un dispositif financé par le Conseil Régional. Elle vise à offrir des formations collectives pour lesquelles des places sont achetées en fonction des besoins en compétences des territoires.
Le PRF consiste en des actions de formation collectives achetées par le Conseil Régional, il s'adresse aux personnes en recherche d'emploi, qu'elles soient inscrites ou non sur la liste des demandeurs d'emploi, les formations concernées sont variées et achetées en fonction des besoins de compétences du territoire, il permet aux personnes de se former gratuitement pour acquérir une qualification ou des compétences complémentaires.
Chaque Conseil Régional dispose d'un catalogue recensant les actions de formation collectives qu'il a achetées en fonction des besoins en compétences des territoires.
- CSE** **Conseil Supérieur de l'Éducation**
Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) est une instance consultative placée sous la présidence du ministre chargé de l'éducation nationale. Il comprend 98 membres représentant les personnels, les usagers et les partenaires de l'État dans l'action éducative¹². Le CSE a été créé en application de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.
Il émet des avis sur les objectifs et le fonctionnement du service public de l'éducation, examine

les règlements relatifs aux programmes, aux examens, à la délivrance des diplômes et à la scolarité, traite les questions intéressant les établissements d'enseignement privés et les personnels de ces établissements placés sous contrat.

Il aborde toutes les questions d'intérêt national concernant l'enseignement ou l'éducation, quel que soit le département ministériel concerné.

- CSM
CSMF** **Conférence Française des Supérieurs Majeures (CSM+CSMF=CORREF)**
La Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) est née en novembre 2008 de la fusion de deux conférences distinctes regroupant des instituts masculins et des instituts féminins. Ses membres sont à la fois apostoliques et monastiques¹²³. Avant cette fusion, il existait deux entités distinctes : la Conférence des supérieures majeures (CSM) pour les congrégations féminines et la Conférence des supérieurs majeurs en France (CSMF) pour les instituts masculins. La Corref joue un rôle essentiel dans la vie religieuse en France, favorisant le dialogue, la réflexion théologique et la collaboration entre les différents instituts religieux et religieuses. Elle s'engage également activement dans la lutte contre les abus et les violences sexuelles, contribuant ainsi à la prévention, la sensibilisation et la formation.
- DASEN** **Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**
Le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) est un poste clé dans le domaine de l'éducation en France.
Les DASEN sont chargés d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative dans les départements, ils participent à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie académique concernant les enseignements primaires et secondaires, ils représentent le recteur d'académie et le recteur de région académique dans leur département.
Leur rôle est essentiel pour la coordination et la gestion des services éducatifs locaux.
- DCC** **Délégation Catholique pour la Coopération**
La Délégation Catholique pour la Coopération (DCC) est le service du volontariat international de l'Église en France. Fondée en 1967 par la Conférence des Évêques de France (CEF), elle accompagne chaque année plus de 500 volontaires qui agissent dans tous les domaines de développement et dans tous les types de métiers. Ces volontaires sont envoyés dans plus de 50 pays en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Ils contribuent à des projets de solidarité internationale, mettant leurs compétences au service du développement et de l'écologie intégrale.
- DD** **Directeur diocésain**
Pour les établissements sous tutelle diocésaine, le Directeur diocésain est autorité de tutelle. Il est assisté par un conseil de tutelle dont le fonctionnement et la composition sont assurés à la diligence de l'Evêque. Ses prérogatives, comme autorité de tutelle, sont décrites dans la fiche « Être tutelle dans l'école catholique ». Il est aussi Délégué épiscopal pour l'Enseignement catholique. Nommé par l'Evêque du diocèse, il a pour mission de contribuer à la veille qu'exerce l'évêque sur l'ensemble des établissements de son diocèse, quelle qu'en soit la tutelle. Le Directeur diocésain, délégué épiscopal, responsable de la politique diocésaine de l'Enseignement catholique. Le Délégué épiscopal assure la coordination de l'ensemble des établissements du diocèse.
- DDEC** **Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique**
La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) est une entité qui supervise et coordonne les établissements d'enseignement catholique dans un diocèse donné. Elle joue un rôle essentiel dans la gestion et la promotion de l'éducation catholique au sein de sa juridiction, elle est responsable de la supervision et de la coordination des écoles, collèges et lycées

catholiques situés dans le diocèse et veille à ce que ces établissements respectent les valeurs et les principes de l'enseignement catholique.

Elle s'engage dans une mission pastorale et éducative. Elle veille à ce que l'enseignement dispensé dans les établissements catholiques soit en harmonie avec les enseignements de l'Église catholique. Elle encourage également la croissance spirituelle et morale des élèves et du personnel et facilite la coordination pédagogique entre les établissements. Elle organise des formations pour les enseignants, promeut des pratiques pédagogiques innovantes et assure la cohérence des programmes d'études.

Elle représente l'enseignement catholique auprès des autorités civiles locales et nationales, collabore avec le ministère de l'Éducation nationale et d'autres organismes pour garantir la reconnaissance et le soutien des établissements catholiques, gère les aspects administratifs et financiers des établissements. Elle alloue les ressources, établit des budgets et veille à la bonne gestion des infrastructures.

DHG ou DGH Dotation Horaire Globale

La Dotation Horaire Globale (DHG) est une enveloppe d'heures attribuée à chaque établissement scolaire du 2nd degré par la Direction académique des services de l'Éducation nationale. Elle est destinée à assurer l'ensemble des enseignements, obligatoires comme facultatifs sur la semaine. La DHG est attribuée en fonction des effectifs prévus, des sections spécialisées, des options ou spécialités proposées et des voies d'orientation.

DN Délégation nationale (de l'APEL)

La délégation nationale est l'assemblée générale de l'Apel nationale, elle se réunit chaque automne en session ordinaire (début décembre). Elle est l'occasion, pour les représentants des Apel académiques (qui constituent les adhérents de l'Apel nationale) d'entendre le rapport du commissaire au compte, de se voir présenter et de voter le rapport d'activité de l'année écoulée et le rapport du trésorier pour l'exercice clos. Ils y votent également le budget prévisionnel et le montant des cotisations de l'exercice suivant. À la partie statutaire de la délégation nationale succède généralement un temps d'échange avec un représentant du secrétariat général de l'Enseignement catholique, un temps d'information et éventuellement une table-ronde. À chaque session ordinaire d'automne qui suit l'élection d'un nouveau président (tous les deux ans), la délégation nationale approuve le rapport d'orientation pour la période correspondant à la durée du mandat présidentiel elle se réunit également en session ordinaire au printemps, une fois tous les deux ans, et procède au remplacement ou au renouvellement des membres du bureau national dont le mandat vient à expiration à la fin de l'exercice en cours et peut enfin se réunir extraordinairement en session ordinaire - à l'initiative du président, ou à la demande du tiers au moins des Apel adhérentes de l'Apel nationale - en cas de modification des statuts ou de dissolution de l'Apel nationale.

DREAP Délégué Régional de l'Enseignement Agricole Privé

Un délégué régional de l'enseignement agricole privé (DREAP) est le relais du CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé) dans sa région, il représente l'enseignement agricole privé auprès des collectivités, autorités, administrations et du monde professionnel et associatif, il oriente, anime, coordonne et évalue les actions à mener au plan régional pour la défense, la promotion et l'organisation de l'enseignement agricole privé.

Le DREAP est un cadre national en région qui dynamise le réseau régional, convoque les commissions consultatives des personnels (CCP) et peut proposer des formations.

DREC Délégué Régional de l'Enseignement Catholique

=DREAP ou Direction Régionale de l'Enseignement Catholique ?

DSDEN

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

En France, une direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN, « inspection académique » avant 2021) est un service déconcentré d'échelon départemental du ministère chargé de l'Éducation nationale. Elle gère l'organisation scolaire, les personnels, essentiellement ceux de l'enseignement primaire, la scolarité et vie scolaire, l'organisation des examens et concours, etc. En 2021, les services départementaux de la jeunesse, à l'engagement et aux sports des directions départementales de la Cohésion sociale intègrent les directions des services départementaux de l'Éducation nationale², dirigés par un Conseiller de DASEN³ en matière Jeunesse Engagement et Sports⁴ (inspecteur de la jeunesse et des sports⁵). Elle est dirigée par un directeur académique des services de l'Éducation nationale (Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional).

EARS

Education, Affective, Relationnelle et Sexuelle

L'éducation affective relationnelle et sexuelle (EARS), aussi appelée éducation à la sexualité, a pour objectif de faire grandir et s'épanouir les jeunes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle, et de leur permettre de faire des choix éclairés, libres et responsables, en matière de relations et de sexualité. Elle est complémentaire à l'éducation affective et sexuelle que peuvent apporter les parents à leurs enfants.

L'Enseignement Catholique emploie le terme EARS plutôt que de celui d'Éducation à la sexualité, car il met l'accent sur la relation et l'importance de l'articulation entre dimensions affective et sexuelle de la personne.

EC

Enseignement catholique

L'enseignement catholique en France est ancré dans la mission même de l'Église. Il puise sa raison d'être et son souci de développement dans cette mission. Son projet éducatif, fondé sur une vision chrétienne de l'homme, est au service de la société et contribue à ouvrir celle-ci à la dimension spirituelle de la personne et de l'histoire.

Chaque établissement catholique d'enseignement propose un projet éducatif spécifique, tout en restant en conformité avec les programmes de l'Éducation nationale. Ce projet se décline en autant de colorations particulières qu'il y a d'établissements.

Les établissements catholiques ont la liberté d'organiser leur emploi du temps scolaire, ce qui leur permet d'adapter leur fonctionnement aux besoins spécifiques de leurs élèves, ils préparent aux mêmes diplômes que les établissements publics et participe activement au système éducatif national. Certains établissements catholiques mettent l'accent sur l'ouverture internationale, favorisant les échanges et les partenariats avec des écoles à l'étranger.

L'enseignement catholique vise à éduquer la personne dans sa globalité, en prenant en compte sa dimension spirituelle et humaine.

ECA

Magazine Enseignement Catholique Actualités

Le bimestriel Enseignement catholique actualités (ECA) est un magazine de référence pour l'École catholique. Il fournit toute l'information indispensable aux membres des communautés éducatives¹²³. Ce magazine couvre une variété de sujets, allant des réformes éducatives aux défis actuels auxquels l'enseignement catholique fait face.

ECM

Ecole des Cadres Missionnés

L'École des Cadres Missionnés de l'Enseignement Catholique est un organisme de formation dédié aux responsables de l'Enseignement Catholique. Elle s'inscrit dans une longue tradition de formation des cadres au sein de l'Institution et a été organisée sous sa forme actuelle depuis septembre 2008. Son rôle est de soutenir la politique de formation des cadres de

l'Enseignement Catholique ainsi que celle de leurs collaborateurs étroitement associés à la mission d'Église.

ECD Enseignement Catholique Documents

EI Ecole Inclusive

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques particuliers. Bâtir une école plus inclusive constitue un enjeu fondamental d'équité. Rendre accessibles les savoirs et la connaissance bénéficie à tous les élèves, avec ou sans besoin particulier, reconnu ou non en situation de handicap.

Conformément à l'article L. 111-1 du code de l'éducation, l'enjeu d'égalité et la question de la justice sociale sont placés au cœur des priorités de l'éducation nationale avec l'ambition que chaque élève bénéficie des conditions permettant sa réussite dans une société pleinement inclusive.

Les mesures de la Conférence Nationale du Handicap renforcent l'engagement du gouvernement pour une école pour tous, initiant l'« acte II » de l'école inclusive.

EMP Ecole et Monde Professionnel

Le ministère chargé de l'éducation nationale a établi des liens avec des entreprises, des associations et des organisations professionnelles de tous secteurs pour renforcer la connaissance du monde économique et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ces partenariats prennent des formes variées et se traduisent par des actions en direction des élèves, des familles, de la communauté éducative et des salariés en formation continue (interventions d'acteurs économiques et notamment d'entrepreneurs dans les établissements scolaires, visites d'entreprise, stages d'observation ou de formation en entreprise, organisation de salons, promotion des formations professionnelles et technologiques, etc.).

EN Education Nationale

L'Éducation nationale en France est un service public national, dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'État. Son rôle est de superviser l'ensemble des établissements de l'enseignement public et de contrôler l'enseignement privé. Elle définit les voies de formation, fixe les programmes nationaux, organise et structure les enseignements, délivre les diplômes nationaux, recrute et gère les personnels enseignants, répartit les moyens pour garantir l'égalité d'accès au service public, contrôle et évalue les politiques éducatives pour assurer la cohérence du système éducatif.

Elle assure les moyens essentiels pour la création et le fonctionnement des écoles, collèges et lycées, elle prend en charge les dépenses pédagogiques telles que les équipements informatiques et audiovisuels, définit les programmes et délivre les diplômes.

Les collectivités territoriales (communes, départements, régions) participent au fonctionnement matériel et pédagogique des établissements.

En somme, l'Éducation nationale joue un rôle crucial dans la formation des citoyens et la construction d'une société éclairée et compétente.

EREA Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

En France, un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) est un établissement scolaire public dont la spécificité est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale, ou présentant des difficultés liées à une situation de handicap. Les EREA et les lycées d'enseignement adapté (LEA) permettent à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur

projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, par l'individualisation des durées et des parcours de formation, et par un accompagnement spécifique assuré à l'internat éducatif par des enseignants-éducateurs.

ETP (CNFETP) Enseignement Technique Privé (Centre National de Formation de l'Enseignement Technique Privé)

Le Centre National de Formation de l'Enseignement Technique Privé (CNFETP) s'adresse aux équipes des Lycées Professionnels et Technologiques en France. Son objectif est d'accompagner ces équipes dans leur profession en reconnaissant leur identité et la particularité des situations qu'elles rencontrent avec le public accueilli. Les élèves ont des projets d'orientation variés, et les objectifs à atteindre diffèrent entre ceux qui poursuivent des études supérieures et ceux qui entrent directement dans la vie active. Les pédagogies inductives, basées sur des exemples concrets, donnent davantage de sens à l'enseignement. Le savoir-être professionnel est également une composante essentielle développée tout au long de la formation. Le CNFETP propose une pédagogie différenciée pour répondre à la forte hétérogénéité des publics, en adaptant les outils, les contenus, les temps et les évaluations.

FE Magazine Famille & Education

Famille & éducation est le magazine de l'Apel. Diffusé tous les deux mois à ses adhérents, il est le magazine de la scolarité et de l'éducation et vous apporte des informations pratiques, des conseils, des témoignages et des pistes de réflexion sur l'éducation et la scolarité de vos enfants. Édité à plus de 900 000 exemplaires, Famille et Education est le magazine de l'Apel, qui porte ses projets et ses valeurs.

Avec cinq numéros par an, nous proposons aux parents adhérents à l'Apel des informations et des conseils sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, de la maternelle au post-bac. Dans chaque numéro, un dossier explore une thématique scolaire ou éducative et donne la parole à des experts qui aident les parents à y voir plus clair.

Les parents témoignent dans le magazine de leur expérience et les enseignants font également part de leurs bonnes pratiques. Des fiches pratiques et des tutos sont proposés dans chaque numéro pour permettre aux familles de mieux s'organiser et de partager des activités tous ensemble.

FEP – CFDT La Fédération de la Formation et de l'Enseignement Privés

La Fédération de la Formation et de l'Enseignement Privés (FEP), affiliée à la CFDT, rassemble tous les personnels du secteur de l'enseignement privé, qu'ils soient enseignants ou non-enseignants. Elle couvre différents domaines, notamment l'enseignement général, l'enseignement agricole, l'enseignement supérieur et les organismes de formation

FESIC Fédération des Ecoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres

La Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC) a été créée en 1969 par un groupe de directeurs de grandes écoles catholiques d'ingénieurs et de management, sous la direction de Norbert Ségard, physicien et homme politique français qui fut ministre sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Depuis sa création, la FESIC travaille dans le sens de l'intérêt collectif. Elle regroupe 28 grandes écoles (dont 18 écoles d'ingénieurs, 7 écoles de management et 4 écoles d'art et de sciences humaines) issues principalement de l'enseignement catholique. Ces établissements ont pour double objectif de préparer les étudiants à une insertion professionnelle réussie tout en développant leur capacité d'autonomie et de décision. Elle souligne l'importance de la réussite des étudiants dans leur modèle. En somme, la FESIC est une référence dans le domaine de l'enseignement supérieur et contribue au dynamisme des territoires où ses écoles sont implantées

FFNEAP**Fédération Familiale Nationale pour l'Enseignement Agricole Privé**

Étude et défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents ; étude, promotion et défense des intérêts éducatifs, professionnels, économiques et pédagogiques des établissements dont ses adhérents assurent la responsabilité juridique ; aide aux associations dans leur mission d'action éducative ; représentation de ses membres au sein du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP), et dans toutes les structures ou instances que celui-ci met en place pour assurer ses missions ; représentation de ses membres et notamment des parents d'élèves, au sein de toutes les structures ou instances publiques ou privées, notamment celles créées par l'Établissement Catholique, de toutes les collectivités internationales, nationales, région locales, et plus généralement dans toutes les structures dont l'activité concerne les établissements d'enseignement agricole catholique relevant du CNEAP ; gestion des activités et des biens liés à la réalisation des objets précités, notamment en matière de formation et d'appui destinés à accompagner l'activité des établissements.

FNOGEC**Fédération Nationale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique**

La Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique (FNOGEC) est un organisme national au sein de l'Enseignement Catholique. Elle a été créée dans le but de fédérer les Unions départementales (UDOGEC) et régionales (UROGEC), qui elles-mêmes regroupent l'ensemble des associations gérant les établissements catholiques d'enseignement (OGEC). Les OGEC sont des associations loi 1901 composées de bénévoles, tels que des parents ou des personnes reconnues pour leurs compétences en gestion. La FNOGEC joue un rôle essentiel en représentant les OGEC auprès des différentes instances de l'Enseignement Catholique et en veillant au respect des principes et orientations définis par ces instances. En somme, la FNOGEC occupe une place centrale dans la pyramide des structures de gestion au sein de l'Enseignement Catholique, contribuant ainsi au bon fonctionnement des établissements scolaires catholiques.

FORMIRIS**Formiris n'est pas un acronyme**

Formiris est un réseau d'associations qui soutient le développement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement en France. Il propose divers cours de formation pour les aider à améliorer leurs compétences et à évoluer dans leur carrière. Dans l'Enseignement privé sous contrat, la fédération Formiris est la principale structure associative habilitée à recevoir et à gérer les fonds publics de formation, tant pour la formation initiale que pour la formation continue. Elle existe également plusieurs associations territoriales (les AT) Formiris. Créée depuis 2005, Formiris est un Organisme National de l'enseignement catholique et est responsable de la politique de formation initiale et de formation continue des enseignants du premier et du second degré des établissements privés sous contrat avec l'État.

FSM**Fondation Saint Matthieu**

La Fondation Saint Matthieu pour l'École catholique a été créée en 2010 et est reconnue d'utilité publique. Sa mission est de soutenir activement les établissements catholiques à travers toute la France. Elle apporte un soutien financier à leurs projets et facilite des appels à dons. Grâce à la générosité du public, sous forme de dons, legs et donations, la Fondation Saint Matthieu contribue à former des jeunes qui deviendront des adultes accomplis. Elle vise à donner aux écoles catholiques les meilleures chances de réussite dans l'accompagnement de chaque jeune et de sa famille. La Fondation Saint Matthieu se concentre sur plusieurs types de projets dans les écoles catholiques. Pour soutenir chaque jeune car chaque élève est important, offrir des conditions d'apprentissage optimales afin que personne ne soit laissé de côté, parce que les petites écoles jouent un rôle essentiel.

GABRIEL**Gestion Associée des Bases et Réseaux d'information de l'Enseignement Libre**

L'Association GABRIEL (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) joue un rôle essentiel dans le domaine de l'enseignement catholique en France, elle a pour mission de centraliser la saisie et la gestion des données collectées à différents niveaux d'organisation de l'enseignement catholique. Elle œuvre pour la cohérence, l'urbanisation, le développement et la sécurité des systèmes informatisés et des bases de données dans les établissements, les diocèses, les académies et au niveau national.

Elle est responsable de la mise à jour du référentiel des données de l'enseignement catholique, collabore avec d'autres organismes tels que l'APEL (Association des Parents d'Élèves de l'enseignement Libre) et RENASUP (Réseau national d'enseignement supérieur privé).

GPS**Groupe de Pastorale Scolaire du SGEN**

Le groupe de pastorale scolaire au sein du SGEN (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) est un espace où se tissent des liens entre la foi chrétienne et la vie scolaire.

La pastorale scolaire vise à nourrir l'esprit de chacun dans une école catholique. Cela signifie regarder chaque personne avec bienveillance, lui ouvrir des chemins de sens et la reconnaître dans sa pleine humanité. Inspirée par la façon d'être et d'agir de Jésus-Christ, elle s'adresse à tous, quels que soient leur statut et leurs convictions, elle propose des moments de dialogue, de partage, de ressourcement et de célébration. Tous les acteurs de l'école (direction, éducateurs, enseignants, élèves, etc.) sont invités à participer à cette croissance en humanité. L'équipe d'animation, chargée de mettre en œuvre ces projets, joue un rôle essentiel.

ICF**Information et Conseil aux Familles**

L'information et le conseil aux familles dans l'ADN de l'APEL, se traduisent en actions qui se déploient dans trois domaines aux différents échelons du mouvement : l'école inclusive, l'orientation/le rapprochement entre école et monde professionnel, et les réflexions éducatives. Le service Information et conseil aux familles est présent dans la plupart des Apel académiques et départementales. Mais son maillage a désormais vocation à se resserrer, grâce à la nomination de correspondants ICF au sein de toutes les Apel d'établissement.

ICFP**Institut Catholique de Formation Pédagogique****IFP****Institut de Formation Pédagogique**

L'Institut de Formation Pédagogique (IFP) est un établissement qui joue un rôle essentiel dans la formation des enseignants en France. Sa mission est de former les enseignants de demain, qu'il s'agisse des professeurs des écoles, des collèges ou des lycées, il propose des formations de qualité, en présentiel et à distance, ainsi que des stages professionnalisants, il assure également la formation continue des enseignants.

ISFEC**Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement catholique**

L'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique (ISFEC) est un organisme dédié à la formation des enseignants dans le contexte de l'enseignement catholique.

L'ISFEC accompagne les enseignants tout au long de leur carrière professionnelle, depuis la formation initiale des futurs professeurs jusqu'à l'offre de parcours continu pour les enseignants expérimentés, il est missionné par l'Enseignement catholique pour former les enseignants et les personnels éducatifs de ses établissements.

Les ISFEC sont qualifiés d'Instituts supérieurs de formation de l'Enseignement catholique (ISFEC) selon le statut de l'enseignement catholique.

En étroite collaboration avec l'institut ou l'université catholique compétent, chaque ISFEC

conçoit et réalise la formation initiale des enseignants conformément à un cahier des charges adopté par la Commission permanente du Comité national de l'enseignement catholique.

LEA Lycée d'Enseignement Adapté

Les lycées d'enseignement adapté (LEA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) qui accueillent des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap. Ces lycées offrent un environnement spécialement conçu pour répondre aux besoins de chaque élève. Les classes dans les LEA comptent au maximum 16 élèves, ce qui permet une attention plus personnalisée, les enseignants sont spécialisés pour les enseignements adaptés, et l'équipe comprend également des professeurs de lycée et de collège.

Les élèves suivent des enseignements généraux, progressivement, la technologie et la formation professionnelle deviennent plus importantes dans l'emploi du temps, avec des stages pour préparer l'entrée en CAP (certificat d'aptitude professionnelle) et reçoivent un accompagnement personnalisé pour préparer leur projet de formation après la classe de 3e. Ils peuvent accéder à une formation de niveau CAP dans un lycée professionnel, une LEA, un EREA (établissement régional d'enseignement adapté) ou un CFA (centre de formation d'apprentis). En fin de CM2 ou à la fin de la 6e, sur proposition du conseil de classe ou de l'élève et de ses parents, les élèves peuvent s'orienter vers une LEA ou un EREA.

MA Ministère de l'Agriculture

En France, le ministère de l'Agriculture est l'administration chargée de la politique agricole, halieutique, alimentaire et forestière. Il organise aussi l'enseignement et la recherche dans ces domaines, est dirigé par le ministre de l'Agriculture, membre du gouvernement français. Le ministre de l'Agriculture participe notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique agricole commune de l'Union européenne, avec ses homologues européens. Du fait que les métiers de l'agriculture sont proches de l'environnement, le ministère de l'Agriculture est aussi fortement impliqué dans la stratégie nationale de développement durable de la France.

MENJS Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est chargé de la préparation et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement concernant la jeunesse au sein et en dehors du milieu scolaire, à l'accès de chacun aux savoirs et au développement de l'enseignement pré-élémentaire, élémentaire et secondaire. Il joue un rôle essentiel dans la promotion de l'éducation, la protection des droits des jeunes et la mise en place de programmes éducatifs pour les élèves de tous âges.

MDPH Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est un guichet unique qui accompagne au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quel que soit leur âge et leur situation.

Les MDPH ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner et de conseiller les personnes handicapées et leurs familles, elles sensibilisent également les citoyens au handicap, chaque département en France dispose d'une MDPH compétente pour traiter le dossier d'une personne handicapée est celle du département où se trouve sa résidence principale.

MIJEC Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique

La Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC) est un service de l'Enseignement Catholique qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et qui se trouvent sans solution de formation. Son objectif est de les accompagner dans leur parcours de formation en les aidant à préparer leur insertion, en leur permettant de trouver une orientation et de définir

un projet de formation, elle propose un accompagnement individualisé pour définir un projet de formation scolaire et/ou professionnel. Elle met en place des formations professionnelles et favorise l'insertion scolaire et/ou professionnelle. Ce dispositif s'inscrit dans le plan national de lutte contre le décrochage scolaire et vise à contribuer à la persévérance scolaire.

OGEC **Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique**

Les Ogec (Organismes de gestion de l'Enseignement catholique) constituent les supports juridiques, économiques et financiers des établissements catholiques d'enseignement. Responsable de la gestion économique, financière et sociale de l'établissement, l'Ogec exerce cette fonction en tenant compte du projet d'établissement, du Statut de l'Enseignement catholique, et de l'autorité de tutelle. Il s'assure du versement des cotisations aux services de l'Enseignement catholique, il est l'employeur du chef d'établissement et des personnels hors contrat (non rémunérés par l'État). Au niveau départemental, les Ogec sont fédérées en Udogec (Unions départementales), elles-mêmes fédérées en Urogec (Unions régionales). La Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion de l'Enseignement catholique) fait partie des organismes nationaux de l'Enseignement catholique. Associations loi 1901, les Ogec sont à ce titre composées de bénévoles (parents, relations de l'école reconnues pour leurs compétences en termes de gestion). Ils doivent déposer des statuts, élire un conseil d'administration et un bureau, et se réunir en assemblée générale. Sont membres de droit de l'Ogec : un représentant de l'autorité de tutelle, un représentant de l'Udogec, et le président d'Apel.

OIEC **Office International de l'Enseignement catholique**

L'Office International de l'Enseignement Catholique (OIEC) est une organisation internationale qui promeut un projet éducatif d'inspiration catholique à travers le monde. Son rôle est de collaborer à l'œuvre éducative sous tous ses aspects, de défendre la liberté d'enseignement et de garantir que l'enseignement catholique soit représenté de manière adéquate dans les instances internationales, elle rassemble plus de 110 pays, 150 000 villes, 210 000 écoles, et plus de 68 millions d'élèves et de familles. Son objectif est de former des personnes matures, capables de surmonter les divisions et de recoudre le tissu des relations pour une humanité plus fraternelle, elle organise des événements tels que les Rencontres méditerranéennes et participe à des initiatives mondiales telles que le Pacte éducatif du territoire. Son engagement en faveur de l'éducation catholique contribue à façonner un monde plus juste

PAI **Projet d'Accueil Individualisé**

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est un document élaboré pour les enfants atteints d'un trouble de santé ou d'une maladie de longue durée qui fréquentent des établissements collectifs tels que les crèches, les écoles, les collèges, les lycées ou les centres de loisirs, il vise à adapter la vie quotidienne de l'enfant en collectivité en prenant en compte ses besoins thérapeutiques spécifiques et facilite son parcours au sein de l'établissement en garantissant un environnement adapté à sa santé.

Le PAI est conçu et mis en œuvre dans le cadre d'une démarche concertée, il implique la collaboration entre les parents, le personnel de l'établissement (enseignants, infirmières, etc.) et les professionnels de santé, son contenu est adapté à chaque situation individuelle.

Le document précise les besoins spécifiques de l'enfant en matière de santé (par exemple, allergies alimentaires, traitement médical, etc.), il détaille les mesures à prendre en cas de besoin (par exemple, administration de médicaments, aménagements spécifiques, etc.).

La durée du PAI est liée à la durée de la maladie ou du trouble de santé de l'enfant, il peut être révisé et adapté en fonction de l'évolution de la situation.

- PAP** **Projet d'Accompagnement Personnalisé**
Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) est un document essentiel dans le domaine professionnel, social et médico-social. Il vise à répondre de manière individuelle et adaptée aux besoins d'une personne il est élaboré en impliquant l'utilisateur lui-même, conformément à la loi n°2002-2 du 2 janvier 20021.
Il s'agit d'un outil de planification et de coordination des services et des ressources, son objectif est de garantir un accompagnement sur le long terme.
- PAP** **Le plan d'accompagnement personnalisé**
Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle, il répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée. Il n'est pas une réponse aux besoins des élèves qui nécessitent une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notamment pour une aide humaine, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, une dispense d'enseignement ou un maintien en maternelle, il ne s'adresse pas non plus aux élèves ayant des droits ouverts au titre du handicap, y compris dans un domaine non scolaire, qui bénéficient à leur demande d'un projet personnalisé de scolarisation, conformément aux dispositions prévues par les articles D. 351-5 à D. 351-8 et ne constitue pas pour les familles un préalable nécessaire à la saisine de la MDPH.
- PE** **Professeur des Ecoles**
En France, les professeurs des écoles constituent un corps de catégorie A de la fonction publique française regroupant des enseignants ayant pour mission première de travailler avec les élèves scolarisés à l'école primaire publique et privée sous contrat. Ces professeurs travaillent donc avec des enfants généralement âgés de 2 à 11 ans, aussi bien à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire. L'accès au métier se fait par un concours, suivi d'une période d'essai d'un ou deux ans encadrés par un maître-formateur sous contrôle d'un inspecteur à l'issue de laquelle le professeur des écoles stagiaires est soit certifié en tant que professeur des écoles de classe normale, soit licencié. Les candidats au concours doivent être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau master (Bac+5).
- PIAL** **Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés**
Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.
- PLC** **Professeur des Lycées et Collèges**
Le professeur de lycée et collège est un spécialiste d'une discipline (français, maths, histoire...) qu'il enseigne à des classes de 20 à 30 élèves. Il exerce dans un établissement secondaire, au sein d'une équipe pédagogique, participe à la conception du projet pédagogique de l'établissement et à sa mise en œuvre avec d'autres personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, il assure un suivi d'orientation et d'insertion des élèves.
- PPPF** **Programme de Protection des Publics Fragiles**
Le Programme de Protection des Publics Fragiles (PPPF) est un programme élaboré par le Sgec pour lutter contre la maltraitance. Il comprend plusieurs types d'actions, notamment la création

et la diffusion de documents techniques, la constitution d'un réseau national de référents. Le programme excède le seul cadre des maltraitances sur mineurs et adopte une approche résolument préventive et positive. Le Sgec a lancé une série de cinq brochures pour aider les équipes à prévenir et traiter les situations délicates.

PV

Procès-Verbal

Un procès-verbal en abrégé PV est un acte à valeur juridique qui rend compte du déroulement d'une séance d'activité, d'un constat, etc. Le procès-verbal a un pouvoir de suivi et d'accompagnement. Pour une entreprise, ou institution, il permet aux dirigeants d'avoir une idée chronologique sur les décisions prises. Ce qui les aide à mieux se projeter et si nécessaire de revoir les stratégies pour une meilleure gestion. Il est aussi, une preuve de l'existence de beaucoup d'institutions. Sans un PV, la naissance d'une organisation, association ne peut être validé. La réalisation d'un procès-verbal doit tenir compte d'un minimum d'informations pour qu'en son temps, il puisse être valable. Ainsi, au sein d'un PV, il doit avoir une date, la signature du rédacteur, les notes prises concernant le fait, le constat. Dans le cadre d'une entreprise, les décisions prises, les points abordés, doivent y être mentionnées. On parle alors de procès-verbal de réunion ou de l'assemblée générale.

Le plus important pour un procès-verbal après le contenu est la signature de celui qui l'a rédigé. Sans elle, il est sans importance. Il est différent d'un compte rendu. Ils ont certes des ressemblances, mais ne sont pas identiques. Le compte rendu n'est pas officiellement reconnu, car il est moins formel qu'un procès-verbal. En effet, un bon PV tient compte d'une certaine structuration et doit respecter des conditions bien définies.

RAP

Réseau d'Animation Pastorale

Le Réseau d'animation pastorale de l'Apel (RAP) est constitué de parents Apel, nommés délégués à l'animation pastorale par les présidents d'Apel d'établissement, départementale ou académique. Ce réseau participe à la dimension évangélique de l'enseignement catholique et propose d'accompagner les parents dans leur spiritualité et leur intériorité. Le délégué à l'animation pastorale accueille l'autre, quelle que soit sa croyance ou sa non-croyance, crée un climat de confiance, de bienveillance, d'écoute et de dialogue, accompagne les parents en attente ou en recherche d'intériorité, aide les parents à mieux connaître et comprendre le message évangélique, permet aux parents qui le souhaitent de témoigner de leur foi, accompagner les présidents d'Apel dans le domaine de la pastorale des familles et la pastorale scolaire à la demande du chef d'établissement. Le RAP fonctionne grâce à des délégués nommés dans chaque établissement, département et académie. Ces délégués se réunissent régulièrement sous la responsabilité d'un membre du bureau national de l'Apel. L'Apel est l'association des parents d'élèves de l'Enseignement libre.

RASED

Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté

Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est une structure éducative instaurée en France en 1990. Ces réseaux ont été créés afin de remédier aux limites que présentaient les groupes d'aide psychopédagogique (GAPP) et les classes d'adaptation¹. Les RASED sont composés de professionnels de l'enseignement, tels que des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes. Leur mission est d'apporter un appui aux équipes pédagogiques des écoles, d'analyser les situations, de reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves, et de construire des réponses adaptées. Ils contribuent également à l'élaboration et au suivi des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et des projets personnalisés de scolarisation (PPS). En somme, les RASED visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides apportées par les enseignants en classe.

RENASUP

Réseau National de l'Enseignement Supérieur Privé

RenaSup est un organisme privé à but non lucratif lié au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique. Il s'agit d'un réseau de 525 établissements de l'enseignement supérieur dispensant des diplômes de bac+2 à bac+3. Chaque projet élaboré par RenaSup répond à une logique de qualité, d'insertion professionnelle, de poursuites d'études en France ou à l'international et de réussite scolaire.

RPE

Rencontre parents-école®

Le temps d'une soirée, les Rencontres parents-école® permettent aux différents membres de la communauté éducative (parents, chef d'établissement, enseignants...) de se rencontrer pour débattre d'un sujet éducatif. Ce ne sont pas des conférences, mais l'occasion pour les participants de mieux se connaître en dialoguant autour d'un sujet éducatif. Organisées à l'initiative de l'Apel d'établissement, ces rencontres sont animées par des personnes que nous formons à l'Apel nationale. Grâce à ces rencontres, nous vous proposons de renforcer vos compétences éducatives en vous apportant des connaissances dans différents domaines : l'autorité, la motivation, l'évaluation, le harcèlement, l'orientation, l'écologie...

SAAR

Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement de l'Enseignement Catholique

Nous le savons, lors de la réalisation d'un projet il est indispensable de savoir vers qui se tourner pour obtenir une information. Ainsi, c'est la réponse à cette information qui permettra soit de vous projeter de suite ou de réfléchir davantage. Le SAAR (service d'aide et d'accueil au recrutement) est là pour cela !

L'Enseignement Catholique veut faciliter et organiser le recrutement des maîtres appelés à exercer dans ses établissements, leur information, leur formation et leur première nomination. Cette volonté s'adresse à l'ensemble des enseignants débutant dans un établissement catholique d'enseignement, quelle que soit la modalité d'accès à ce métier : concours externe, concours interne, suppléance. Pour atteindre cet objectif, l'Enseignement Catholique a mis en place les SAAR (Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement), chaque département dispose de ce service dédié.

SEGPA

Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont des structures spécialisées intégrées dans certains collèges. Elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Elles ont été créées en 1996 pour remplacer les sections d'éducation spécialisées (SES). En 2007, elles accueillent des élèves « présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles » (circulaire 2006-139). Les Segpa dispensent des enseignements adaptés de la sixième à la troisième.

SGEC

Secrétariat / Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique est une institution importante dans le domaine de l'éducation catholique en France. Il est responsable devant les évêques des orientations de l'enseignement catholique. Son rôle est de coordonner et d'exécuter des tâches administratives, pédagogiques et pastorales pour promouvoir l'enseignement catholique. Dans une institution d'Église, "frontière avancée de la préoccupation éducative de la communauté ecclésiale", le Conseil pour l'enseignement catholique confie au Secrétariat général de l'enseignement catholique une mission pastorale, éducative, pédagogique et administrative d'animation et de coordination au sein de l'enseignement catholique, ainsi qu'un rôle de promotion et de représentation auprès des pouvoirs publics, il est élu par l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France, il est responsable devant les évêques des orientations de l'enseignement catholique, il a une mission de coordination et d'exécution aux plans

administratif, pédagogique et pastoral pour promouvoir l'enseignement catholique, il est en lien habituel avec les organismes et les responsables de l'enseignement catholique (direction diocésaine de l'enseignement catholique) et assure les relations de l'enseignement catholique avec les pouvoirs publics.

Le secrétariat général est l'un des services nationaux de la Conférence des évêques de France.

SNALC **Le Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (SNALC)**
Le Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (SNALC) est un syndicat français du personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, il est souvent classé à droite de l'échiquier politique par les journalistes, mais ce syndicat réfute systématiquement cet étiquetage en rappelant l'article 1 de ses statuts, c'est-à-dire son indépendance à l'égard de tous les partis politiques[source insuffisante], ce qui va de pair avec son engagement pour une école laïque et républicaine. Cela n'a toutefois pas empêché le SNALC de déclarer sa proximité technique avec le programme éducatif d'organisations politiques, comme celui de Debout la République (devenu Debout la France) ou celui du Parti de gauche, à l'occasion de l'élection présidentielle de 2012. Aux élections professionnelles de 2014, il reçoit, tout comme le syndicat Force ouvrière, le soutien du collectif « Racine » affilié au Front national ; de nouveau le SNALC réfute ce soutien.

SNCEEL **Syndicat National des Chefs d'Établissement de l'Enseignement Libre**
Le SNCEEL : organisation professionnelle au service des chefs d'établissement d'enseignement libre des premier et second degrés, actif depuis 1925, le Snceel regroupe plus de 2300 chefs d'établissement qui dirigent quelque 3500 unités pédagogiques – écoles, collèges, lycées, classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs – où sont scolarisés plus d'un million d'élèves. Il vise une double finalité : assurer la formation des chefs d'établissement et les accompagner dans l'exercice de leur mission ; promouvoir les espaces de liberté que la loi confère aux établissements dans le cadre de l'exécution du contrat qui lie ces derniers à l'État, il porte le point de vue et la parole des chefs d'établissement dans les instances de l'Enseignement catholique, auprès des pouvoirs publics – Éducation nationale et collectivités territoriales – et des acteurs économiques et sociaux. Il est force de réflexion et de proposition pour la « mission » et pour les tâches à accomplir dans les domaines pastoraux, éducatifs, pédagogiques, sociaux, matériels, économiques et sociaux. À tous les niveaux, ses représentants œuvrent comme associés à part entière à la mission nationale d'éducation des jeunes en ayant le souci constant de faire valoir la responsabilité première du chef d'établissement et de l'autonomie de chaque établissement.

SNEC – CFTC **Syndicat National de l'Enseignement Chrétien**
Le Syndicat National de l'Enseignement Chrétien (Sneec-CFTC) est un acteur majeur de l'enseignement privé en France. Il représente les enseignants du 1er degré, du 2nd degré, ainsi que les salariés et les AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) des établissements privés sous contrat.

Le Sneec-CFTC est un syndicat réformiste qui privilégie le dialogue entre employeurs et salariés. Il veille au respect des textes et des accords signés, et négocie des accords de branche et d'entreprise. Nationalement représentatif à hauteur de 30 %, il joue un rôle essentiel dans la défense des droits des enseignants et des personnels de l'enseignement privé, il est présent sur l'ensemble du territoire, il est là pour écouter et aider les enseignants et les salariés.

SNFOEP **Syndicat National Force Ouvrière de l'Enseignement Privé**
Le SNFOEP représente les enseignants du privé sous contrat, le SNFOEP est actif dans différents domaines, tels que la défense des salaires, des postes, des conditions de travail et des réformes dans le secteur de l'éducation. Le syndicat est également engagé dans des questions liées à la

protection sociale complémentaire, à la réforme des lycées professionnels et à d'autres enjeux sociaux et éducatifs.

SNDPEN

Syndicat National des Personnels de l'Éducation Nationale

Le Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale (SNPDEN) est une organisation qui représente les personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement en France. Cela inclut les proviseurs et adjoints de lycée, les principaux et adjoints de collège, ainsi que certains directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA), d'école régionale du premier degré (ERPD) et de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

SPELC

Syndicat Professionnel de l'Enseignement Catholique

Le Syndicat Professionnel de l'Enseignement Libre Catholique (SPELC) est une organisation qui représente les enseignants et professionnels travaillant dans le secteur de l'enseignement privé catholique. Il s'engage à épauler, représenter et défendre les intérêts des enseignants et salariés de ce domaine. Le SPELC fait partie d'un ensemble d'organisations professionnelles et syndicales qui jouent un rôle essentiel dans le paysage de l'enseignement catholique en France : le SYNADEC (Organisation professionnelle des Chefs d'établissements du 1er degré), le SYNADIC (Organisation professionnelle des Chefs d'établissements catholiques d'enseignement du 2nd degré sous contrat) et l'UDESCA (Union des Établissements d'Enseignement Supérieur Catholique). Ces syndicats et associations contribuent à la vitalité et à la qualité de l'enseignement catholique en France. Ils travaillent ensemble pour promouvoir l'éducation, soutenir les enseignants et garantir un environnement d'apprentissage favorable pour les élèves.

SOP

Semaine Olympique et Paralympique

Chaque année, la Semaine Olympique et Paralympique a pour but de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'Olympisme et du Paralympisme. De la maternelle à l'université, la SOP connaît un grand succès, le nombre de participants ne cesse d'augmenter au fur et à mesure des éditions, près d'un million d'élèves et d'étudiants de 7500 écoles sont mobilisés dans toutes les régions de France métropolitaine et Outre-mer, mais également dans les établissements français à l'étranger.

SREC

Service Régional de l'Enseignement Catholique

SUNDEP

Syndicat Unitaire National Démocratique des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

Le SUNDEP Solidaires a été créé en novembre 2003 pour développer une nouvelle ligne syndicale en matière de retraites, de défense des chômeurs, de prise en compte des salariés les plus pauvres... mais aussi pour installer les pratiques d'un fonctionnement plus démocratique que celles des grandes centrales syndicales, dès sa création le SUNDEP s'est opposé aux positions de la fédération CFDT de l'enseignement privé, notamment la revendication du « statut de droit public » qui a abouti, en 2005, à l'acceptation de la loi Censi.

Le SUNDEP a pour but de défendre tous les personnels de l'enseignement privé (enseignants relevant de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture, personnels de droit privé, formateurs) qui se reconnaissent dans des valeurs de gauche.

SYNADEC

Syndicat National des Directeurs et Directrices d'Écoles Primaires et Maternelles de l'Enseignement Catholique

Le SYNADEC (Syndicat des Directrices et Directeurs d'École) est une organisation spécifique qui

représente et défend les intérêts des chefs d'établissement du premier degré de l'enseignement catholique. Acteur de l'Enseignement catholique et de l'Éducation nationale, le SYNADEC compte plus de 1420 adhérents qui vivent au quotidien les joies et les difficultés d'une mission complexe et variée il est géré par un conseil d'administration composé de 21 membres, dont 1400 écoles adhérentes, ainsi que de 26 délégués académiques ou régionaux et 56 délégués diocésains. Ils travaillent sur des sujets tels que la retraite et la santé des enseignants et enseignantes de l'enseignement public

SYNADIC

Syndicat National des Directeurs de Collèges et Lycées Catholiques

Les spécificités du Synadic La détermination à impliquer le Chef d'établissement dans toutes les réalités de la vie de l'établissement et du réseau dont il fait partie, au service de la personne, dans une relation de proximité. La volonté permanente d'entraide, de solidarité et de partage entre tous les établissements, quelle que soit leur taille.

SYNEP –

Syndicat National de l'Enseignement Privé

Le SYNEP est un syndicat laïque indépendant de tout mouvement politique ou religieux, il représente les salariés de l'enseignement privé et de la formation. Le SYNEP–CFTC, affilié à la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), est un acteur majeur de l'enseignement privé, il a la capacité de négocier et de signer des accords de branche et d'entreprise. En tant que syndicat réformiste, il privilégie le dialogue entre employeurs et salariés tout en veillant au respect des textes et des accords signés.

Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres

Le CFE-CGC est un syndicat qui représente spécifiquement les cadres et les professions intellectuelles supérieures, il s'engage pour la défense des intérêts des cadres et des salariés qualifiés, il est indépendant et n'est affilié à aucun parti politique, son action vise à promouvoir le dialogue social et à améliorer les conditions de travail des cadres et des professionnels.

En résumé, le SYNEP se concentre sur l'enseignement privé, tandis que le CFE-CGC représente les cadres et les professionnels qualifiés dans divers secteurs. Chacun a son propre rôle et ses propres priorités au sein du paysage syndical français.

CFE- CGC
Le SYNEP et le CFE-CGC sont deux entités distinctes dans le paysage syndical français

UDESCA

Union des Etablissements d'Enseignement Supérieur Catholique

Depuis 1973, l'UDESCA rassemble les cinq établissements d'enseignement supérieur sans but lucratif que le Saint-Siège qualifie d'universités catholiques, mais que la République connaît sous le nom de fédération universitaire catholique (Lille) et d'instituts catholiques (les autres) composés de facultés libres et qui sont communément appelés « les Cathos ». Ils sont situés à Angers, Lille, Lyon, Paris et Toulouse.

UDOGEC

L'Union Diocésaine des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique

L'Union Diocésaine des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UDOGEC) est une entité importante dans le réseau de l'Enseignement Catholique en France, elle rassemble les organismes de gestion des établissements scolaires catholiques au niveau diocésain, assure la coordination et la gestion financière des écoles et collèges catholiques dans un diocèse donné. En l'absence d'une UDOGEC, cette fonction peut être assurée par l'Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UROGEC), elle prend la forme juridique d'une Association Loi 1901, elle est intégrée dans le réseau des établissements d'Enseignement Catholique et est membre du réseau national des OGE (Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique) et joue un rôle essentiel dans la gestion administrative, financière et pédagogique des établissements scolaires catholiques, contribuant ainsi à leur bon fonctionnement et à la qualité de l'enseignement dispensé

UGSEL**Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre**

L'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL), est la fédération française de sport scolaire de l'enseignement privé, fondée en 1911 au sein de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France. Celle-ci ayant réussi à fédérer dès 1906 la majorité des patronages paroissiaux qui accueillent les jeunes des classes populaires, le souci de Paul Michaux, président fondateur de la FGSPF est maintenant de fédérer aussi les patronages plus anciens des Ordres enseignants en créant une structure adaptée à leurs besoins spécifiques et de réunir ainsi la jeunesse "ouvrière" et la jeunesse "instruite". La nouvelle structure fonctionne comme commission de la fédération jusqu'en 1935 et se constitue en fédération autonome en octobre 1944. Les branches masculines et féminines, longtemps séparées ne fusionnent véritablement qu'en 1970. C'est la plus ancienne fédération sportive scolaire française.

ULIS**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire**

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs qui permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap, reconnus par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), au sein des écoles et établissements scolaires ordinaires. Les ULIS sont destinées aux élèves des écoles primaires et du secondaire. Elles accueillent en moyenne une dizaine d'élèves ayant des besoins similaires mais pas obligatoirement le même type de handicap. Les ULIS ne sont plus spécifiquement liées à un type de handicap.

UNEAP**L'Union Nationale des Étudiants en Architecture et Paysage**

L'Union Nationale des Étudiants en Architecture et Paysage est une association créée en 2011 par et pour les étudiants de ces filières, qui œuvre pour garantir leur représentation, cohésion, formation, et l'amélioration de l'enseignement et de la vie étudiante, elle se veut au plus proche des étudiants, de leurs représentants et associations, mais également des divers acteurs de leur enseignement et profession afin de proposer aux étudiants des services, des événements nationaux et de nombreux projets en corrélation avec leurs attentes et les spécificités de leurs filières.

UNETP**Union Nationale de l'Enseignement Technique Privé**

L'UNETP Union Nationale de l'Enseignement Technique Privé L'UNETP, fondée en 1934, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, elle couvre l'intégralité des territoires (métropole et DOM-TOM) et regroupe plus de 1 000 structures d'établissements scolarisant plus de 200 000 apprenants. Elle est constituée de chefs d'établissement des établissements privés d'enseignement et de formation professionnels, générales et technologiques, de collèges, de grandes écoles et écoles d'enseignement supérieur, de directeurs de centres de formation d'apprentis, de centres de formation continue et de directeurs d'écoles de production agissant en qualité de représentants des établissements et a pour objet l'étude et la défense des intérêts d'ordre professionnel, économique, technique et moral, tant collectifs qu'individuels des établissements concernés ainsi que la mise en œuvre d'actions pour accompagner tout public dans sa recherche d'une orientation professionnelle et de leur mise en place. Ces intérêts comprennent notamment l'information et la formation au service des membres. L'UNETP est composée d'établissements confessionnels pour 90 % et non confessionnels pour 10 %.

UNISFEC**Union Nationale des Instituts Supérieurs de Formation de l'Enseignement Catholique**

L'UNISFEC, dont les membres sont reconnus dans le statut de l'Enseignement Catholique (art.95 à 101), participe étroitement à la mise en œuvre de la formation pour les personnels enseignants et non enseignants des établissements catholiques d'enseignement, son action est soutenue par la participation de ses membres au sein des instances, commissions et groupes de travail nationaux et territoriaux.

La formation initiale s'appuie sur un partenariat étroit avec les Instituts et Universités catholiques, membres de l'UDESCA. Autour de 7 maquettes de master MEEF, ce partenariat conduit à la formation professionnelle de quelques 4000 étudiants et stagiaires qui, au terme de leur parcours, seront nommés dans un établissement.

La formation continue, dont les principaux financiers sont Formiris et OPCALIA, s'organise autour d'orientations définies au niveau national ou territorial mais également sur des propositions de chaque Institut à partir de besoins repérés dans les équipes.

Les membres de l'UNISFEC ont enfin le souci de valoriser la formation de leurs formateurs et de développer une dynamique de recherche. Thèses, articles, mémoires de master sont autant d'indices qui témoignent de cette vitalité au sein des équipes. Elle est fondamentale pour répondre aux défis éducatifs à venir.

UNSA-SNEP Syndicat National des Enseignants et des Personnels des Etablissements d'Enseignement privés

Le Syndicat national des enseignants et des personnels des établissements d'enseignement privés (SNEP-UNSA) est une organisation qui représente les enseignants et le personnel non-enseignant travaillant dans les établissements privés sous contrat ou privés. Le SNEP-UNSA s'engage à défendre les droits et intérêts de ces professionnels, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, il se mobilise pour : protéger les conditions de travail des enseignants et du personnel non-enseignant, promouvoir l'accès à une culture commune pour tous les élèves, garantir la liberté pédagogique des enseignants conformément au code de l'éducation et assurer des conditions d'accueil équitables pour tous les élèves.

URCEC Union des Réseaux Congréganistes dans l'Enseignement Catholique

L'Union des Réseaux Congréganistes de l'Enseignement Catholique (URCEC) a pour mission de servir la vie de l'Enseignement Catholique en soutenant les œuvres d'éducation créées par les congrégations. Elle signifie également comment la vie religieuse, en tant que lieu de mission pour aujourd'hui, est pleinement intégrée au projet de l'Enseignement Catholique, elle promeut l'exploration, l'approfondissement et la mise en œuvre des intuitions fondatrices et traditions, partage les ressources entre les réseaux congréganistes, représente et porte la voix des Tutelles congréganistes au sein de l'Enseignement Catholique. Elle accompagne les Congrégations dans l'exercice de la tutelle et organise également divers événements, tels que des formations, des comités académiques, des assemblées plénières et des commissions, pour favoriser ces objectifs. Elle joue un rôle essentiel dans la coordination et la collaboration entre les congrégations religieuses et l'Enseignement Catholique en France.

UROGEC Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique

L'Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UROGEC) est une association loi 1901 qui joue un rôle essentiel dans la coordination et la gestion des établissements catholiques d'enseignement au niveau régional, elle a pour mission de fédérer et animer les organismes de gestion d'établissements catholiques d'enseignement. Elle assure la coordination entre les organismes de gestion adhérents et leur apporte une assistance dans la réalisation de leur objectif commun, représente ces organismes de gestion auprès des pouvoirs publics à l'échelon régional et des instances de l'enseignement catholique. Elle facilite la mutualisation des moyens entre ses membres adhérents et promeut des actions de solidarité entre les organismes de gestion.